



Signalisation abusive et occupation illégal de l'espace public,

Par **max**, le **18/02/2014** à **13:21**

bonjour ,

J'habite une petite commune du sud de la france où les places de stationnement deviennent difficiles à trouver surtout en été.

Mon voisin qui habite en face de chez moi a trouvé le truc !

Il a peint ou fait peindre je ne sais pas, une croix jaune au droit de son portail afin de dissuader les automobilistes de stationner. Je précise qu'il n'y a pas de bateau ni d'entrée carrossable et donc ne rentre pas son véhicule à l'intérieur !

A l'heure où je vous écris leur 4X4X est stationné normalement non pas sur la croix mais à quelques mètres sur un emplacement normal.

L'emplacement à la croix jaune quand à lui est libre pour le reste de la famille !

Je pense que de l'occupation illégale de l'espace public non?

merci pour vos conseils

Par **Lag0**, le **18/02/2014** à **13:24**

Bonjour,

Il est possible que ce voisin ait obtenu un arrêté d'interdiction de stationner à cet endroit, assurez-vous en en mairie.

Si c'est bien le cas, le stationnement est interdit à cet endroit pour tout le monde, y compris pour lui et sa famille !